

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

Recommandations

Bilan 2005-2006 – Montréal, métropole culturelle – Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015

ATTENDU l'adoption, par le conseil municipal, en 2005 de *Montréal, métropole culturelle* - Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 ;

ATTENDU le bilan 2005-2006 dressé en vue de l'événement *Montréal, métropole culturelle – Rendez-vous novembre 2007* et qui réunira les représentants des milieux culturels, des gouvernements, la Ville et d'autres composantes de la société civile dans une perspective d'action;

ATTENDU les impacts positifs des engagements de *Montréal, métropole culturelle* sur l'amélioration de la qualité du milieu de vie et le rayonnement international de Montréal ;

La commission

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission

ET RECOMMANDE au conseil municipal :

Le dialogue des cultures

R-1

Que la Ville de Montréal, par la toponymie et la signalisation, augmente la visibilité de la culture autochtone, notamment par la mise en valeur des sites archéologiques et des lieux publics significatifs, comme la Place de la Grande Paix de Montréal.

R-2

Que la Ville de Montréal renouvelle son appui aux gouvernements du Québec et du Canada dans la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles.

R-3

Que la Ville de Montréal, en collaboration avec Tourisme Montréal, s'assure de promouvoir le caractère de métropole culturelle de Montréal en diffusant largement une cartographie du Quartier des spectacles, des événements culturels, des lieux d'art et de patrimoine et en améliorant la signalisation à cet effet.

La démocratisation culturelle

R-4

Que la Ville de Montréal accélère le plan de rattrapage des bibliothèques.

R-5

Que la Ville de Montréal, dans le cadre de la renégociation de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, étudie les moyens de faire une place significative au loisir culturel et à la pratique artistique amateur, compte tenu de leur importance pour le développement culturel montréalais et pour le renouvellement des publics.

R-6

Que la Ville de Montréal, dans une optique de démocratisation de la culture, améliore la dotation des arrondissements en matière culturelle, de manière à permettre à ceux-ci d'intensifier leurs interventions auprès des citoyens, que ce soit en matière de bibliothèques, de diffusion culturelle, de loisir culturel ou d'art public.

R-7

Que la Ville de Montréal s'assure d'offrir des services aux personnes handicapées afin qu'elles puissent participer aux activités culturelles.

R-8

Que la Ville de Montréal accentue la concertation avec le milieu scolaire en vue d'optimiser les services culturels et de loisirs offerts aux jeunes.

Le soutien aux arts et à la culture

R-9

Que la Ville de Montréal maintienne, de façon récurrente, sa contribution au Conseil des arts de Montréal afin de lui permettre de poursuivre ses actions auprès des artistes de la diversité et de la relève.

R-10

Que la Ville de Montréal poursuive la mise en œuvre de *Montréal, métropole culturelle* en utilisant de manière optimale le *Rendez-vous novembre 2007* pour mobiliser les gouvernements et la société civile en vue de faire de Montréal une véritable métropole culturelle d'envergure internationale.

R-11

Que la Ville de Montréal encourage davantage la participation du secteur privé au financement des arts et de la culture.

La qualité culturelle du cadre de vie

R-12

Que la Ville de Montréal intègre le design à l'ensemble des interventions d'aménagement de la Ville.

R-13

Que la Ville de Montréal, dans l'application de *Montréal, métropole culturelle*, apporte une attention particulière à la conservation du patrimoine.

R-14

Que la Ville de Montréal, conformément au 22^e engagement de la politique, accentue les démarches auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal afin que cette dernière contribue au financement des grandes institutions culturelles montréalaises et des grands festivals.

R-15

Que la Ville de Montréal invite le secteur privé à contribuer à l'aménagement de nouvelles œuvres d'art public dans des lieux largement fréquentés.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité le 9 mai 2007.